

Achetons ANTIQUITES

Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons frais vire. Composez un seul numéro: 832-1930

LE SOLEIL

VENDREDI 1er AVRIL 1988
QUÉBEC, 92e année, no 94

50 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd
lles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢

Livraison à domicile (7 jours) 3,00\$

35¢

MAINTENANT
OUVERT TOUS
LES JOURS
(Sauf samedi midi)
692-4455



LE CALE DU MONDE

LE SPORT



Canadien champion

Pages 2 à 4

LE WEEK-END

Plus de AM à Québec?

♦CKCV, la dernière station AM encore établie à Québec, songe sérieusement à émigrer du centre-ville vers la banlieue, rapporte Ghislaine Rheault.

Page C-1



Remaniement pré-électoral de Brian Mulroney Une surprise: Lucien Bouchard au cabinet

♦OTTAWA (PC) - Le premier ministre Brian Mulroney a pris un peu tout le monde par sur-

par Pierre APRIL

prise en annonçant hier, lors d'un important remaniement ministériel, l'accession au cabinet de Lu-

cien Bouchard, ambassadeur du Canada en France et ami de longue date, au poste de secrétaire d'Etat et de membre de l'important Comité du cabinet chargé des priorités et de la planification.

« M. Lucien Bouchard, a sou-

ligné le chef du gouvernement après la prestation de serment à la résidence du Gouverneur-général, est un homme de grande valeur, de grand talent, qui a accompli des réalisations substantielles à Paris (comme ambassadeur du Canada).

« Il a une remarquable réputation au Québec, a-t-il poursuivi, et c'est pourquoi j'ai décidé de l'inviter au Conseil des ministres. »

M. Lucien Bouchard a donc fait son entrée dans le gouvernement avant même d'avoir passé le test électoral et sans passer, comme cela se fait habituellement

Lire A-2, BOUCHARD



Guy RIVARD

Loi 101: Rivard relève Bacon

♦Au grand soulagement de Mme Lise Bacon, lasse d'être le « fast-food quotidien de la presse », le premier ministre Bourassa a annoncé hier la nomination du député de Rosemont, M. Guy Rivard, comme ministre délégué aux Affaires culturelles et responsable de la loi 101.

par Michel DAVID

Même si M. Rivard a toujours été considéré comme « ministrable », rien ne laissait prévoir qu'il hériterait de ce dossier explosif. Il faisait cependant partie du comité que Mme Bacon avait créé, l'an dernier, pour étudier les modifications qui pourraient être apportées à la loi 101.

Natif de Trois-Rivières, 51 ans, médecin spécialisé en pédiatrie, M. Rivard avait occupé le poste de sous-ministre adjoint aux Affaires sociales, de 1982 à 1984, à l'époque où M. Pierre Marc Johnson en était le titulaire. Elu député de Rosemont le 2 décembre 1985, il devient le 29e ministre du cabinet Bourassa.

En nommant un nouveau responsable de la loi 101, M. Bourassa espère sans doute gagner du temps d'ici le jugement de la Cour suprême. Hier, en conférence de presse, M. Rivard a d'ailleurs averti les journalistes qu'il lui faudrait « un certain nombre de semaines » pour se familiariser avec ses dossiers. Entre-temps, il ne fera aucune déclaration sur les questions litigieuses comme l'affichage.

Quand on lui a demandé, quelques minutes avant de prêter serment, s'il n'était pas un peu embêté que M. Bourassa ait déclaré avoir déjà pris une décision à cet égard, M. Rivard a répondu: « Je vais regarder le dossier. S'il a déjà trouvé une solution, j'imagine qu'à un moment donné - je ne sais pas quand - j'en serai informé. »

Lire A-2, RIVARD

Charlesbourg: l'Atrium déjà congestionné

♦Les premiers fonctionnaires du ministère de l'Energie et des Ressources viennent à peine d'emménager à l'Atrium de Charlesbourg que, déjà, il manquerait près de 100,000 pieds carrés d'espace pour loger tout ce monde, malgré que la superficie de l'édifice totalise 426,000 pieds carrés.

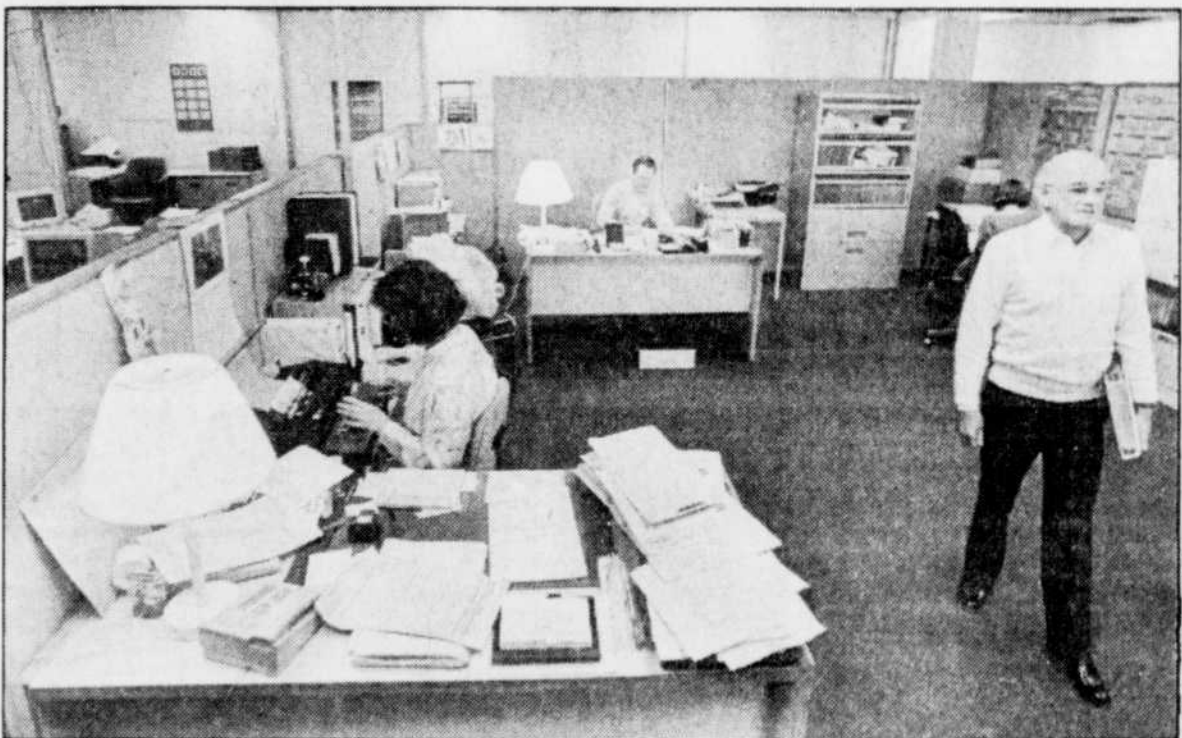
par Yves THERRIEN

C'est ce qu'a appris hier LE SOLEIL de sources sûres. Ces fonctionnaires sont près de 200 actuellement, sur les 1,800 attendus à l'Atrium. Cependant, les pro-

messes de voir les fonctionnaires provinciaux installés dès le début de l'automne, au plus tard en décembre 1988, ne se réaliseront vraisemblablement pas dans les délais prévus, s'il s'avère nécessaire d'ajouter un étage à cet immeuble souvent qualifié d'éléphant blanc par le passé.

Une enquête menée par LE SOLEIL auprès des rares occupants a permis de constater que seul le propriétaire de la brasserie a reçu un avis mettant fin à son bail le 14 octobre 1988. Les autres, à la pharmacie, au centre médical,

Lire A-2, ATRIUM



Près de 200 employés du ministère de l'Energie et des Ressources sont déjà installés à l'Atrium; 1,600 autres viendront les y rejoindre.

LE SOMMAIRE

Alain Bouchard.....B-1
Annonces classées.....
Arts.....C-6 à C-14
Bridge.....C-1 à C-4
Crayons de soleil.....C-10
Décès.....S-7
Economie.....C-15
Éditorial.....B-5 à B-9
Horoscope.....C-10
Monde.....B-10
Mots croisés.....C-9
Mot mystère.....C-9
Où aller à Québec.....C-4

LA MÉTÉO



Aujourd'hui et demain, deux magnifiques journées ensoleillées et chaudes pour la saison. Maximum de dix.

Détails, page C-6

Parce qu'il fume, un père perd le droit de voir son enfant

♦CORNWALL (PC) - Un homme dont la fumée de cigarette constituait une menace pour sa fille asthmatique s'est vu supprimer ses droits de visite par un juge de la cour de la famille.

Le juge J.T. Robson a dit qu'il avait eu beaucoup de mal à prendre la décision d'interdire à Gary Casselman de s'approcher de sa fille Meghan, maintenant âgée de près de 3 ans.

Mais après avoir entendu les preuves médicales selon lesquelles l'allergie à la fumée dont souffre Meghan déclenche chez elle des attaques d'asthme constituant une menace pour sa vie, et après avoir appris que le père de la petite continuait à fumer lorsqu'il lui rendait visite, le juge Robson a conclu que les visites apportaient « si peu à Meghan, qu'on devait y mettre fin ».

Casselman, 49 ans, pourra peut-être demander à la cour de restaurer ses droits de visite s'il cesse de fumer

et si la santé de sa fille s'est améliorée à ce moment-là, a statué le juge dans une récente décision écrite.

Le père avait obtenu des droits de visite avec le consentement de la mère en août 1986.

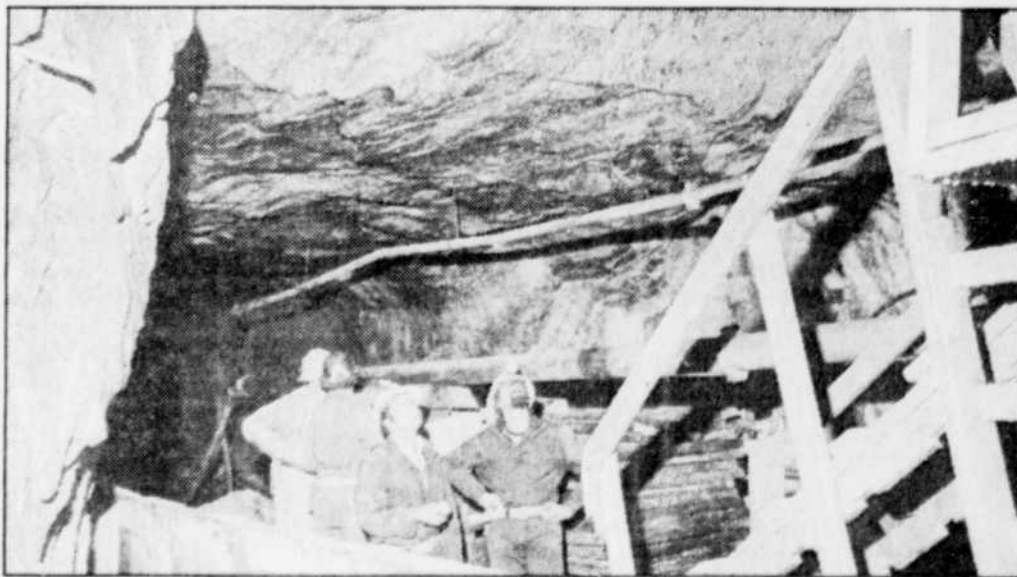
En juin 1987, on a découvert que la petite Meghan souffrait de « crises d'asthme extrêmement violentes ».

Les docteurs ont aussi trouvé que Meghan était allergique à la fumée de tabac, à l'herbe, aux chats, aux chiens et à la poussière. Sa mère, Mandy Bourdon et l'époux de cette dernière Emile Bourdon, ont immédiatement cessé de fumer.

Mais Casselman, lui, n'a pas arrêté. Après ses visites, l'enfant respirait péniblement, était agité et faisait des cauchemars.

Les Bourdon ont fait savoir mercredi que Meghan n'avait pas eu besoin de faire soigner ses allergies à l'hôpital depuis que les visites de son père avaient été interrompues. ♦

L'ÉCONOMIE



Mines Seleine et scierie des Outardes Les deux privatisations rapportent \$36 millions

♦Le Québec a poursuivi hier sa ronde des privatisations, empochant \$25 millions de la société Morton Thiokol pour les mines Seleine des îles-de-la-Madeleine (photo) et \$11 millions de la papetière Québec & Ontario pour la scierie des Outardes, sur la Côte-Nord.

Les détails, page B-5

SUITES de la première page

BOUCHARD...

dans de telles circonstances, par la porte du Sénat. Le premier ministre a immédiatement indiqué qu'il annoncerait la tenue d'une élection complémentaire dans les plus brefs délais pour donner un siège aux Communes à son nouvel homme fort au Québec. « On verra, a précisé M. Mulroney, au cours des prochains jours quelle procédure il faudra suivre et une élection complémentaire est possible, même s'il y a d'autres façons de procéder. » Le premier ministre a refusé de voir dans cette décision de faire entrer au Cabinet un étranger du caucus conservateur un désaveu de ses autres collègues et de sa députation au Québec. « Je ne pense pas qu'ils seront choqués, car après tout, c'est la responsabilité du premier ministre de faire ses choix en fonction de certains besoins. »

Les responsabilités d'un secrétaire d'Etat ont beaucoup diminué au cours des dernières années avec la création des ministères d'Etat au Multiculturalisme, à la Condition féminine et aux Affaires indiennes. Aujourd'hui, le titulaire de ce poste voit à l'application de la Loi sur les langues officielles, il s'occupe des programmes d'éducation post-secondaire, des droits de la personne et des handicapés et du protocole.

L'autre nouvel arrivant au cabinet est l'ex-président du caucus national, un autre francophone, de la Colombie-Britannique celui-là, Gerry St-Germain, qui a été nommé ministre d'Etat aux Transports pour remplacer le député de St-Jean, André Bissonnette, récemment acquitté devant les tribunaux de quatre accusations de complot, fraude et d'abus de confiance dans l'exercice de ses fonctions.

Chaise musicale

Le premier ministre a profité de ce troisième remaniement depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984 pour effectuer huit autres changements latéraux. C'est le cas de l'autre Bouchard, Benoît celui-là, qui est passé du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, où il a vécu des moments difficiles et émotifs depuis quelques mois avec l'affaire des réfugiés turcs et le refus du Sénat de considérer rapidement ses deux projets de loi (C-55 et C-84) modifiant les règles sur l'admission et le contrôle des réfugiés.

Un autre Québécois, de la région de l'Estrie celui-là, Jean Charest, le ministre d'Etat à la Jeunesse et président de la Conférence des ministres du sport amateur et de la jeunesse des pays francophones, s'est vu confier des responsabilités additionnelles. Il a été nommé ministre d'Etat à la Condition physique et au sport amateur. Il aura la responsabilité, entre autres, de préparer et d'organiser les premiers Jeux de la francophonie, la contrepartie des Jeux du Commonwealth anglophone, décidés lors du Sommet de Québec en septembre dernier. « Je suis également président des Jeux de la francophonie, a souligné M. Charest, et tout ça fait en sorte que cette nomination tombe bien. C'est un changement naturel. »

Mme Monique Vézina passe du ministère d'Etat aux Transports à celui de l'Emploi et de l'Immigration, sous la tutelle de la ministre Barbara McDougall, jusqu'à hier responsable de la privatisation des sociétés de la couronne. Le seul ministre de la région montréalaise, Gerry Weiner, est passé du ministère d'Etat à l'Emploi et l'Immigration à celui au Multiculturalisme.

Le bouillant terreneuvien John Crosbie qui se décrit lui-même comme un être imprévisible, ex-adversaire de Brian Mulroney dans la course au leadership de 1983, est passé cette fois-ci des Transports au Commerce extérieur en remplacement de Mme Pat Carney, qui devient la président du Conseil du trésor, le poste économique le plus important après celui des Finances.

Quant à Mme Carney, une personne aussi fougueuse et énergique dans ses propos que son successeur, elle a déclaré, hier, qu'elle avait rempli sa mission au Commerce extérieur et qu'elle avait sûrement fait plaisir aux gens de la Colombie-Britannique en acceptant de servir dans un grand ministère à vocation économique, eux qui se plaignaient justement que leur province n'était pas présente à ce niveau.

Le ministre d'Etat à la Condition physique et au Sport amateur, qui a participé activement à la réalisation des Jeux de Calgary, Otto Jellinek, ira pour sa part remplacer le ministre démissionnaire des Approvisionnements et services, Michel Côté.

Finalement, le premier ministre a admis que tous ces changements n'étaient qu'une mise au point stratégique en vue de préparer la prochaine campagne fédérale. Il s'est engagé à donner plus de détails sur la façon dont Lucien Bouchard entrera au Parlement à son retour de la Floride où il ira passer le congé pascal.

Les détails, A-6, et l'éditorial, B-4

LA QUOTIDIENNE
tirage du 31 mars
4-6-1
8-6-7-2

Rectification

Dans l'article sur les chiros et les autres thérapeutes paru dans l'édition d'hier en page A-11, il aurait fallu lire le nom de M. Gaston Turmel, comme président de l'Association des orthothérapeutes du Québec et non de l'Association des massothérapeutes du Québec.

RIVARD...

« C'est une question très importante et très complexe, a-t-il ajouté. Quand le jugement de la Cour suprême sera rendu, nous verrons ce qui arrivera. »

Visiblement bien préparé à affronter la presse, le nouveau ministre a déclaré d'entrée de jeu qu'il ne fallait pas voir en lui une sorte de Messie qui réglerait le problème linguistique comme par miracle. Il se veut plutôt un « rassembleur » qui cherchera à « construire des ponts » entre les deux groupes linguistiques.

De ses propos, teintés d'une extrême prudence, se dégage une vision très multiculturelle du Québec, qui semble suggérer un bilinguisme limité. Il se dit frappé du nombre grandissant de jeunes anglophones bilingues, dans lesquels il voit autant de « rassembleurs ». Selon lui, il faut profiter du sentiment de fierté et de confiance qui anime le Québec pour « éviter d'accentuer les positions qui sont aux deux extrémités du spectre ».

M. Bourassa a expliqué le choix de M. Rivard par son expérience personnelle, sa vaste culture, le fait qu'il soit député de Rosemont (très majoritairement francophone) et la nécessité de s'assurer l'équilibre de la représentation ministérielle dans la région de Montréal, dont le secteur ouest est nettement sur-représenté.

Haro sur The Gazette

Le premier ministre a blâmé sévèrement The Gazette, l'accusant d'avoir déformé son appui à la motion que le Parti québécois a présentée à l'Assemblée nationale, la semaine dernière, pour dénoncer les propos du commissaire aux langues officielles du Canada, M. D'Therville Fortier.

« Quand on dit que le premier ministre fait exactement le contraire de ce qu'il a fait, et qu'on fait une immense manchette avec ça, cela ne contribue pas à diminuer les tensions linguistiques », a-t-il lancé.

Bacon radieuse

Si M. Rivard se disait très heureux de ses nouvelles fonctions, la personne qui semblait la plus heureuse était sans contredit Mme Lise Bacon. Louant l'« extraordinaire patience » de sa ministre, M. Bourassa a soutenu qu'il était entendu, dès le départ, qu'elle avait accepté la responsabilité de la loi 101 de façon temporaire. Ce qui est certain, c'est que Mme Bacon en avait assez depuis longtemps. « J'aurais envie de dire que je n'aime pas être le fast-food quotidien de la presse. Ça a été un peu ça depuis deux ans et demi », a-t-elle déclaré, se disant heureuse de pouvoir se consacrer à temps plein aux Affaires culturelles. « Pour moi, c'est mission accomplie. »

Pour l'Opposition péquiste, Mme Bacon « paie le prix de l'échec de la politique linguistique du gouvernement ». La nomination d'un nouveau responsable de la loi 101 ne change cependant rien, estime le député de Taillon, M. Claude Filion, puisque « le problème a sa source dans l'absence

de volonté du premier ministre ». Selon M. Filion, M. Rivard devrait annoncer tout de suite que le gouvernement renonce à sa promesse de rétablir le bilinguisme et appliquer la loi 101 dans toute sa vigueur. La nomination d'un « nouveau ministre sans expérience au sein d'un conseil exécutif c'est déjà divisé » lui inspire cependant de sérieux doutes.

ATRIUM...

au Centre d'emploi du Canada, au centre de liquidation Sears et au bureau de la Régie de l'assurance automobile, ne savent ni quand ni dans quelles conditions ils quitteront l'Atrium. Les employés du bureau d'Hydro Québec, eux, savaient qu'ils occuperaient les locaux pendant un an seulement.

Le cas de la pharmacie Chabot semble des plus originaux. Les responsables de la Société immobilière du Québec (SIQ) auraient indiqué au propriétaire que la décision concernant son commerce serait prise dans trois semaines. Il y a de cela très longtemps, selon les employés rencontrés sur place. De trois semaines en trois semaines, rien n'est clair et personne à la SIQ ne pouvait leur répondre, chacun préférant lancer la balle à un autre.

Même les gens de la SIQ, qui ont un bureau à l'Atrium, ont refusé de répondre aux questions du SOLEIL. Toutefois, Mme France Lagacé, porte-parole de la société, a indiqué que des négociations étaient présentement en cours entre le ministère de l'Énergie et des Ressources et celui des Approvisionnements et Services, pour déterminer les besoins en espace. La SIQ exécutera les travaux en conséquence par la suite. De même, la résiliation des baux feraient aussi l'objet de négociations actuelles.

Des commerçants et des fonctionnaires ont affirmé, sous le couvert de l'anonymat, que la SIQ en avait plein les bras de ce dossier et que la solution ne serait pas administrative, mais « très politique », surtout si un étage doit être ajouté pour satisfaire aux besoins en espace.

De plus, les laboratoires du ministère de l'Énergie et des Ressources, actuellement au complexe scientifique de Sainte-Foy, occupent seulement 50 pour 100 de l'espace exigé. Parmi les hypothèses, il y a la construction d'un édifice neuf près de l'Atrium pour les laboratoires. Cette solution amènerait une diminution de la proportion administration-recherche actuellement de 50/50 à un pourcentage de 25 pour l'administration et de 75 pour la recherche. Tous les fonctionnaires du ministère se retrouveraient pour une fois dans le même secteur, au lieu d'être éparpillés dans 13 immeubles différents.

Les 60 premiers fonctionnaires sont arrivés à l'Atrium le 21 mars. Ils font partie de la division des ressources matérielles. Une centaine d'autres, de la direction de la conservation des forêts, ont occupé leurs bureaux le 28 mars. D'ici la fin d'avril, 85 autres personnes viendront s'ajouter aux premiers arrivants.

TWIK

EN ACCORD AVEC SON TEMPS



comme les complets

masculins à fines

rayures aiguilles

le

tailleur

bermuda

moderne, citadine, twik en

tailleur d'été... elle avance à

grands pas dans une épo-

que qui lui ressemble, sûre

d'elle et tout à fait à l'aise

dans un bermuda à plis

piqués et larges revers...

l'idée d'ensemble lui plaît

bien... le grand blazer coordonné

style double croisé,

col cranté, les fines rayures

tissées en contraste sur

fond vert sauge lui compo-

sent une allure masculine

qu'elle adore... le veston

150.00, le bermuda 62.00

TWIK

ACHAT SPÉCIAL



le chemisier poches
boutonnées 34.95

en rayonne souple, un chemisier à nouer sur camisole et tee-shirt, jupe courte, short et bermuda. coupé spécialement pour twik, il a des allures de brousse avec ses grandes poches toutes boutonnées. sable, paille, pêche, rég. 45.00

la maison
simons

TROIS MAGASINS...

PLACE STE-FOY.

GALERIES DE LA CAPITALE.

VIEUX QUÉBEC



la maison
simons

Un divorcé sommé de s'occuper de ses fils

♦ Un juge de la cour supérieure ordonne à un père divorcé de s'occuper mieux et plus souvent de ses enfants, même s'il n'en a pas la garde.

par Louise LEMIEUX

Divorcé depuis près d'un an, M. X cohabite maintenant avec une femme qui a elle aussi deux enfants.

La nouvelle situation matrimoniale prend-elle trop de son temps et de son énergie? Toujours est-il que M. X semble se désintéresser de ses deux fils: il veut bien les voir, mais à heures fixes, un week-end sur deux, et cinq jours durant les Fêtes. A ses fils qui réclament de le voir plus souvent, il refuse même de donner son numéro de téléphone. Pas question pour lui de se faire importuner à toute heure du jour.

Que M. X ne se méprenne pas, lui rappelle le juge Ross Goodwin, ce n'est pas des enfants de l'autre, de sa compagne, dont il est responsable, mais des siens propres.

« Il est regrettable de constater une telle attitude d'un père qui refuse même de donner à ses enfants son numéro de téléphone. Il est malheureux d'imposer autant de responsabilités à une mère... » qui veille seule au bien-être de ses enfants.

Le juge Goodwin ordonne donc au père de « respecter les sentiments des enfants et de s'en occuper adéquatement et le plus souvent possible. Il devra ainsi adapter son propre horaire », écrit le juge.

Dans un court jugement, M. X se voit obligé de prendre charge de ses enfants à tous les deux week-ends, cinq jours durant les Fêtes... et trois semaines durant les vacances d'été. Le juge précise en plus que, si la mère n'est pas encore rentrée le dimanche soir, M. X ne pourra plus laisser ses enfants sur le perron, il devra les conduire chez les grands-parents. ♦



La Société immobilière du Québec a reçu le Prix spécial de la Commission d'urbanisme et de conservation de la ville de Québec pour son rôle de maître d'oeuvre dans le parachèvement de l'édifice abritant le Musée de la civilisation.

Parachèvement du Musée de la civilisation Un prix pour la Société immobilière du Québec

♦ La Société immobilière du Québec a reçu le Prix spécial de la Commission d'urbanisme et de conservation de la ville de Québec pour son rôle de maître d'oeuvre dans le parachèvement de l'édifice abritant le Musée de la civilisation.

Cette distinction lui a été attribuée, hier, à l'hôtel de ville de Québec, au cours de la cérémonie de remise des « Certificats de reconnaissance 1987 » décernés annuellement par la Commission d'urbanisme et de conservation.

Parmi les réalisations qui ont été retenues comme finalistes dans neuf catégories, la commission a décerné un certificat de reconnaissance pour 13 d'entre eux.

En remettant ses distinctions, la commission a souligné que l'année 1987 a été particulièrement active dans le domaine de la construction à Québec. Plus de 4.000 permis de construire ont été délivrés pour des projets d'une valeur supérieure à \$232 millions. Près de 2.350 unités

de logement ont été créées par des constructions neuves et 338 ont été ajoutées à des structures existantes.

Les certificats de reconnaissance de la Commission d'urbanisme et de conservation de la ville de Québec ont été créés en 1986. Ils visent à souligner l'excellence de certains projets de construction et de rénovation et à encourager le respect de l'harmonie architecturale propre à chaque quartier de Québec.

Voici la liste des gagnants d'un certificat de reconnaissance dans chaque catégorie:

Habitation-construction neuve: Club Kinsmen pour la maison Kinsmen. **Construction neuve, moyenne et haute densité:** SOMHAC pour le complexe d'habitation du 250 de la rue des Franciscains.

Habitation-rénovation, restauration: Habitation Dubel et Morissette inc. pour la réfection des Maisons Lecourt de la rue Saint-Paul et de la rue Saint-Nicolas.

Habitation-recyclage: Coopérative d'habitation du Cap-Blanc pour

l'édifice du 438 rue Champlain.

Plan d'ensemble résidentiel: Constructions Keops inc. pour les Jardins Saint-Charles.

Edifices commerciaux-rénovation: Société immobilière Jean-Yves Dupont pour les travaux à l'édifice de l'ancien cinéma Cartier; et Boutique Jacob inc. pour le bâtiment du 1160 rue Saint-Jean.

Edifices commerciaux et industriels-construction neuve: Vidéotron Ltée pour le bâtiment du 2200 rue Jean-Perrin.

Edifices publics et semi-publics: Corporation des pilotes du havre de Québec pour édifice du 240 rue Dalhousie.

Enseignes et identifications: Henriette et Jean Barré pour l'identification du Pub Saint-Alexandre, 1087 Saint-Jean.

Bâtiment remarquable pour son intégration à la trame urbaine: Entreprises J. Taillon inc. pour les unités d'habitations jumelées du 1169-1175, avenue des Laurentides. ♦

En vigueur aujourd'hui Hausse de un cent du prix de l'essence

♦ C'est aujourd'hui qu'entre en vigueur la hausse de un cent de la taxe d'accise fédérale sur le litre d'essence annoncée lors du dernier budget Wilson.

par Hélène BARIL

« Ce n'est pas un poisson d'avril », a commenté hier l'Association canadienne des automobilistes (CAA) en rappelant que la taxe d'accise fédérale a augmenté de 333 pour 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur.

La hausse de la taxe d'accise coïncide avec une augmentation de près de sept dixième de cent de la taxe fédérale de vente qui est « ajustée » tous les trois mois. Le litre d'essence coûte donc près de deux cents de plus.

L'augmentation d'aujourd'hui vient donc annuler la baisse de prix décrétée au Québec par les compagnies pétrolières le mois dernier en raison du fléchissement du prix du brut.

Deux baisses du prix de l'essence, l'une de sept dixièmes de cent, l'autre d'un cent sont survenues au Québec au cours du dernier mois.

Le trésor fédéral s'enrichira avec cette hausse de taxe de \$225 millions cette année et de \$300 millions pour chacune des années 1989 et 1990.

Selon le CAA, l'écart entre le prix de l'essence au Canada et aux États-Unis ne cesse de s'accroître et atteint maintenant 58 pour 100 ce qui signifie qu'à l'heure du libre-échange, les entreprises canadiennes qui dépendent du secteur du transport pourraient avoir du mal à concurrencer les compagnies américaines.

C'est au Québec, faut-il le rappeler, que le prix de l'essence est le plus élevé au Canada, et en Alberta qu'il est le moins.

Baisse à Rimouski

Par ailleurs, le Bureau d'inspection et d'information sur le prix de l'essence du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources constate dans son dernier bulletin que c'est à Rimouski que le prix du litre d'essence a le plus baissé au cours du dernier mois.

Rimouski détenait il n'y a pas si longtemps le championnat pour le prix de l'essence au Québec, en dépit d'un rabatement de la taxe provinciale, qui s'élève à 12 cents comparativement à 14,4 cents le litre à Québec et Montréal.

Avec la baisse plus importante enregistrée le mois dernier, Rimouski a laissé sa place — de peu — à la région de la Gaspésie-Bas-Saint-Laurent et à Québec et Montréal. ♦

Par la direction de Robert-Giffard

Pelletier invité à contribuer au plan de désinstitutionnalisation

♦ La direction de Robert-Giffard n'a pas l'intention de poursuivre la polémique engendrée par les propos du maire de Québec.

textes de Damien GAGNON

Elle invite plutôt M. Jean Pelletier à apporter sa contribution au plan de désinstitutionnalisation en



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Appelé à commenter l'invitation faite par le président du conseil d'administration de Robert-Giffard, M. Marcel Jobin, d'effectuer les démarches nécessaires pour faire participer la ville de Québec au comité de concertation sur l'insertion de bénéficiaires de Robert-Giffard dans la collectivité, le maire de Québec, M. Jean Pelletier (ci-dessus), a déclaré qu'il a déjà indiqué que sa municipalité était ouverte à l'idée de participer à des comités de ce genre. « Après avoir fait sauter le baril, je ne vois pas pourquoi je n'aiderais pas à le ramener au port », a-t-il affirmé.

acceptant que sa ville soit représentée sur le comité de concertation mis sur pied par le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS).

Dans une lettre qu'il a fait parvenir, hier, à M. Pelletier, le président

du conseil d'administration de Robert-Giffard, M. Marcel Jobin, souligne que les municipalités ont un rôle fondamental à jouer, ne serait-ce que par l'ouverture de leurs nombreux services aux personnes qui sont et seront réintégrées à la société. Il ajoute que

Une diminution de 22 % En 87, 129 débuts d'incendie signalés à Robert-Giffard

♦ Au cours de 1987, 129 débuts d'incendie ont été signalés à Robert-Giffard. De ce nombre, 60 ont été éteints au moyen d'un verre ou d'une chaudière d'eau. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une diminution de 22 pour 100 du nombre de débuts d'incendie.

Ces données sont tirées d'un rapport du groupe de prévention des incendies à Robert-Giffard. L'établissement doit faire à chaque année un tel rapport qui est transmis au service de police de la ville de Beauport.

Coordonnatrice du plan des mesures d'urgence à Robert-Giffard, Mme Louise Barbeau apporte des précisions. Rappelons qu'au début de la semaine, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a relié la vague d'incendies criminels dans le quartier Saint-Roch à la présence d'ex-patients de Robert-Giffard.

Dès le départ, Mme Barbeau précise que 129 débuts d'incendies n'égalent pas 129 bénéficiaires. Elle affirme que tout au plus, une dizaine de personnes sont responsables de la grande majorité de ces débuts d'incendie. Il s'agit de malades qui suivent des traitements

intensifs. C'est-à-dire de personnes qui ont peu de chance de se retrouver un jour en dehors de l'institution.

Elle signale également qu'un certain nombre de ces débuts d'incendie ont été allumés accidentellement par des travailleurs et il y en a également qui sont dus à des déficiences du système électrique.

Les feux de poubelles (40) et de cendriers (31) sont les plus fréquents. Ils se déclarent surtout au niveau des corridors et des salles de séjour. On a dû procéder à l'évacuation d'employés et de bénéficiaires à quatre reprises à cause du dégagement de fumée mais aussi par prudence, précise Mme Barbeau. Les pompiers de Beauport sont intervenus à six reprises dont trois fois pour des feux sur les terrains de l'établissement.

Selon Mme Barbeau, il est difficile d'établir dans quelle proportion ces débuts d'incendie sont allumés intentionnellement. Il s'agit de personnes malades. « Tous ceux qui ont une propension à allumer des feux et dont personne ne veut on les envoie ici. » Mais elle croit que la négligence y est également pour beaucoup. ♦

cette concertation existe déjà avec certaines municipalités et qu'elle a permis des expériences réussies.

Nous sommes conscients, poursuit M. Jobin, que Robert-Giffard ne peut seul réaliser l'insertion dans la collectivité de bénéficiaires et que la participation des municipalités lui est essentielle. En conséquence, dit-il, nous sommes disposés à entreprendre les démarches auprès du CRSSS pour que les municipalités, dont la ville de Québec, siègent sur ce comité qui vise la concertation de tous pour que l'intégration soit une réussite.

L'opération se poursuivra

Comme beaucoup de personnes, j'ai été consterné par vos propos, écrit le président du conseil d'administration. « Les liens que vous faites entre le phénomène de désinstitutionnalisation et certains actes criminels au centre-ville, que les faits connus ne démontrent pas, viennent perpétuer et accentuer les préjugés qui associent maladie mentale et agressivité, ce qui n'a jamais non plus été démontré. »

Il fait savoir au maire de Québec que le plan de réinsertion de Robert-Giffard a été adopté par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Sa mise en application, dit-il, se fait avec prudence en tenant compte des mesures qui doivent être mises en place pour le supporter.

Il ajoute qu'il est dans l'intention de la direction de Robert-Giffard de poursuivre l'opérationnalisation de ses projets et que les récents éclats, s'ils invitent à une prudence accrue, n'ébranlent ni ses convictions ni sa certitude dans les orientations choisies. Nous croyons cependant que nous avons réciproquement tout à gagner à se concerter, conclut le président du conseil d'administration. ♦



Le Soleil, Roland Marcoux

Selon le mandat donné par la ville de Québec, Me Nicole Duplé et ses collègues devront produire avant le 1er juin leur analyse et leurs recommandations, relativement à l'implantation de nouveaux établissements érotiques.

Établissements érotiques Me Duplé nommée à la présidence d'un groupe de travail

♦ Me Nicole Duplé, professeur titulaire en droit constitutionnel et administratif à l'université Laval, présidera le groupe de travail mis sur pied par la ville de Québec pour étudier la situation provoquée par l'implantation de nouveaux établissements érotiques.

par Pierre MARTEL

La nomination de Mme Duplé a été annoncée, hier après-midi, par le maire de Québec, M. Jean Pelletier. Les noms des quatre autres personnes appelées à siéger sur le groupe de travail seront connus peu de temps après Pâques. Mais, selon les indications fournies par le maire Pelletier, il pourrait y avoir un représentant du monde de l'éducation, un autre du monde policier, un travailleur social et quelqu'un du monde des affaires.

Le mandat du nouveau groupe de travail comporte trois points principaux: 1- indiquer s'il y a nécessité et opportunité de contrôler les établissements présentant des spectacles à caractère érotique; 2- définir le rôle de l'administration municipale à cet égard et, par voie

de conséquence, celui des autres palliers de gouvernement; 3- proposer des moyens à mettre en œuvre par la ville de Québec, sur son territoire, en fonction des responsabilités qui auront été précisées.

En ce qui touche le fonctionnement, le comité fera un appel public pour solliciter des interventions et recevoir des mémoires écrits au plus tard le 1er mai. Il devra également établir un horaire d'audiences publiques.

Selon le mandat donné par la ville de Québec, Me Duplé et ses collègues devront produire leur analyse et leurs recommandations avant le 1er juin.

La ville de Québec a prévu un budget de \$42.000 pour le fonctionnement du comité. En outre, le greffier adjoint de la ville, Me Pierre Angers, agira comme secrétaire du groupe de travail.

Me Duplé s'est dit très heureuse et fière d'avoir été pressentie pour assumer la présidence du groupe de travail. Toutefois, elle se dit consciente de l'effort de réflexion qui devra être fait à partir des points très variés qui seront vraisemblablement soumis au comité. ♦

\$62 millions d'Ottawa dans des programmes d'employabilité

Aide sociale: Paradis se dépêchera lentement

♦ Au terme des travaux de la commission parlementaire où de nombreux opposants ont passé au crible son projet de réforme de l'aide sociale, le ministre Pierre Paradis paraît déterminé à se hâter lentement et sans reculer sur l'essentiel de son projet.

par André FORGUES

Le ministre a d'autre part annoncé, hier, qu'Ottawa allait injecter, « par le biais de programmes fédéraux », \$62 millions dans des mesures de développement de l'employabilité pour 1988-89.

Le gouvernement de Québec consacrera la même somme dans des projets du même ordre. Au total, c'est donc une somme de \$124 millions « qui sera destinée exclusivement aux bénéficiaires de l'aide sociale, (ce qui) constitue un pas important dans l'atteinte de notre objectif qui est de mettre à la disposition de notre clientèle le maximum de moyens visant l'intégration ou la réintégration au marché du travail », dit M. Paradis.

À propos de sa réforme, M. Paradis s'est contenté d'indiquer qu'il proposera des amendements à sa politique, mais qu'il entend demeurer ferme sur les grands principes de base. Selon les indications données par le ministre, ces amendements toucheront des points particuliers de la réforme comme le cas des femmes chefs de famille monoparentales ayant des enfants de 2 à 6 ans.

L'échéancier

S'il dit vouloir « procéder le plus rapidement possible », le ministre se donne de trois semaines à un mois pour mener une réflexion personnelle sur les points de vue exprimés devant la commission. M. Paradis explique qu'il pourra ensuite entreprendre des approches auprès de ses collègues de la Condi-



M. Pierre Paradis, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.

tion féminine et de la Famille afin de les associer aux amendements qu'il envisagera alors de formuler.

Une fois achevée cette réflexion collective au conseil des ministres et au sein du caucus libéral, le ministre sera prêt à rendre public les modifications qu'il apportera à son document d'orientation.

Par la suite, « nous verrons les réactions aux modifications et nous

procéderons ». M. Paradis précise que c'est par le biais d'un seul projet de loi que seront soumis à l'Assemblée nationale les trois volets de sa politique de sécurité du revenu, y inclus le programme Apport déjà en vigueur.

Utilisant l'imparfait, le ministre rappelle qu'on proposait que le programme Apte (touchant les assistés jugés capables de travailler) entre en vigueur le 1er janvier pro-

chain. Cela nous donne un échéancier qui, compte tenu de l'ampleur de la réforme, est quand même serré. Nous tenterons de le respecter dans la mesure du possible mais je n'entends pas sacrifier sur le plan de la qualité du projet par des actions précipitées. »

Perceptions opposées

En traçant leur bilan respectif des avis exprimés par les 105 intervenants entendus par la commission, le ministre Paradis et la porte-parole péquiste Louise Harel ont exposé des perceptions diamétralement opposées.

Pendant que M. Paradis se glorifiait « que toutes les interventions ont, sans exception, fait ressortir un ou des éléments qu'ils considéraient positifs » dans sa réforme, Mme Harel soutenait que les travaux de la commission avaient permis de constater que les principes avancés par le ministre « étaient totalement mis en échec par la proposition elle-même ».

Là où M. Paradis dit vouloir assurer un traitement plus équitable aux démunis, Mme Harel soutient que « ce traitement sera plus injuste pour des centaines de milliers de familles, de personnes seules et d'enfants ».

Quand le ministre érige en principe la nécessité d'inciter les assistés à intégrer le marché du travail, la porte-parole péquiste rétorque que les faits démontrent « l'effet confiscatoire des taux d'imposition qui viendront gruger les revenus qui permettraient à ces personnes de sortir de la trappe de pauvreté ».

Enfin, à propos de la parité des prestations pour les assistés de moins de 30 ans, Mme Harel invoque que 78 pour 100 des jeunes bénéficiaires ne l'obtiendront pas parce que leurs chèques seront réduits sous prétexte qu'ils partagent un logement ou que leurs parents ont les moyens de leur prêter assistance.

Sur cette question de la contribution alimentaire des parents, M. Paradis laisse clairement entendre qu'il préférerait la retirer de sa proposition mais qu'il ne pourra le faire qu'à condition que son collègue Claude Ryan fasse de même pour les étudiants qui reçoivent des prêts et bourses. ♦

Moisissure toxique: St-François d'Assise conteste l'étude faite pour la CSN

♦ La direction de l'hôpital Saint-François d'Assise conteste les résultats de l'étude menée par la professeure Wanda Smoragiewicz, du laboratoire de biotechnologie de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQUAM), pour le compte de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Cette étude concluait que les échantillons de moisissure prélevés à l'hôpital étaient toxiques.

par Réjean LACOMBE

La directrice générale adjointe de l'institution, Mme Jacqueline St-Cyr, indique, dans un communiqué remis à la presse, que les échantillons qui ont servi à l'étude ne permettent pas d'assurer la validité des résultats.

« Ces échantillons, écrit-elle, ont été pris clandestinement et nous ne pouvons confirmer que les conditions requises dans ce telles circonstances ont été respectées. »

Même si Mme St-Cyr avoue ne pas avoir pris connaissance de l'étude en question puisque le syndicat n'avait pas, en début d'après-midi hier, remis une copie de ce document à la direction de l'hôpital, elle indique que l'hôpital Saint-François d'Assise refuse d'appliquer un traitement sans diagnostic.

Elle ne nie pas toutefois qu'il existe des problèmes. La directrice générale adjointe explique cependant qu'à plusieurs reprises, les dirigeants de l'hôpital ont demandé la collaboration du syndicat, dans le but de trouver la cause et les solutions « à des problèmes possibles ».

Elle fait ainsi allusion à une demande de la direction de contribuer à l'administration d'un questionnaire distribué par la CSN avec l'aide d'experts neutres. « Refus de la CSN », constate Mme St-Cyr.

Dans un second temps, elle met en lumière la demande la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST) pour collaborer à une expertise par l'entremise d'une firme indépendante, afin d'analyser le système de ventilation. « La CSN, constate-t-elle, a consenti. Devant les résultats négatifs de l'étude, c'est-à-dire l'absence de problème, la CSN a nié les résultats. »

Dans la même foulée, Mme St-Cyr dit qu'il y a eu aussi une demande du département de santé communautaire qui voulait collaborer, d'une façon paritaire, à l'étude du syndrome de fatigabilité chronique. « Il y a eu, dit-elle, absence de réponse du syndicat. »

Mme St-Cyr ajoute qu'il y a eu une réaction similaire de la CSN lorsque la direction de l'hôpital a demandé de respecter certaines conditions, lors de la prise d'échantillonnage ou lors d'inspections.

Quant aux \$100,000 versés par le ministère des Affaires sociales pour mener une contre-expertise aux études de la CSN, la directrice générale adjointe indique que cette somme servira à payer les frais d'honoraires (avocat ou autre) lors d'audiences de plaintes présentées à la CSST. Mme St-Cyr croit que ces audiences vont contribuer à faire la lumière dans ce dossier.

Par ailleurs, la directrice générale adjointe ignore totalement si, comme le prétend le syndicat, un médecin a décidé d'établir à l'extérieur de l'hôpital son bureau de consultation parce qu'il craignait d'être victime du syndrome de Saint-François.

Tout en plaidant en faveur d'une collaboration pleine et entière de toutes les parties impliquées dans le dossier, Mme St-Cyr soutient que sans cette collaboration « les alarmes vont demeurer, les interrogations seront sans réponse et la méfiance va s'accroître ». ♦

Découvrez l'aventure!

CARAVANES CARON

SERVICE COMPLET

→ **Gratuit**

valeur de 5 000\$

Généraliste 4 kw et air climatisé, #A-782, A-832 ou A-924 à l'achat d'un TRIPLE-E d. "A" valide jusqu'au 30 avril 1988



NEUVILLE:
Autoroute 40,
sortie 281 nord
(418) 876-3360

QUÉBEC:
3955, boul. Hamel,
Ancienne Lorette
(418) 872-0580

KORET
CANDORE FASHIONS

MISSER LEONARD
Tricoville

PIZAZZ
audrey laurent

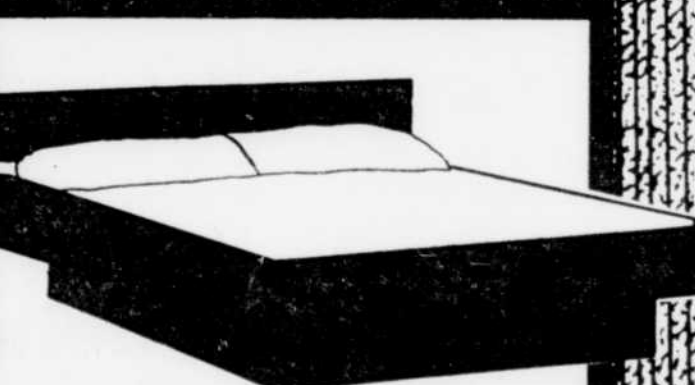
alain manoukian
Arrow pour elle!

LE NOM derrière les grands noms

Rosalie
boutique

CARREFOUR BEAUPORT
PLACE FLEUR DE LYS (Boulevard 10)
GALLIES CHAGNON LEVIS
CARREFOUR ST-GEORGES BEAUCÉ 227-4929

Laissez le sommeil faire son oeuvre...



ENSEMBLE QUEEN
complet, en mélamine

À partir de **399\$**

L'eau, c'est la vie. Essentielle à l'homme, elle conjugue l'élément vital, les soins curatifs et le plaisir. Au contact de l'eau, l'homme reprend vie et le sommeil prend forme!

Naturellement bien

La Galerie du lit d'eau

987, route de l'Eglise, Sainte-Foy 651-5603
4500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg 628-4500

L'amélioration de la qualité du français à l'école

Discret, Ryan présente son plan d'action

♦ Dévoilé environ trois mois après la date prévue, le plan d'action du ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, pour améliorer la qualité du français à l'école consistera en bonne partie à munir les élèves québécois d'outils de tra-

par Richard HÉNAULT

vail. Parmi le train de mesures contenues dans le plan, on retrouvera principalement l'objectif de doter chacun d'eux d'un dictionnaire et d'une grammaire ainsi qu'une amélioration des bibliothèques scolaires.

Roma Hains a eu un autre trou de mémoire

♦ MONTREAL (PC). C'est sur un autre trou de mémoire que s'est terminé hier le témoignage du député libéral de Saint-Henri, Roma Hains qui fait face à 34 accusations de vol et de fraude relativement à des subventions gouvernementales sollicitées au nom d'humbles groupes de sa circonscription.

Devant le juge Luc Trudel de la Cour des sessions de la paix, le député a assuré ne pas se souvenir de reçus originant de la Société des enfants infirmes du Québec.

"Ca se peut. Je ne me souviens pas", a répété l'accusé après que le procureur de la Couronne, François Doyon, lui eut montré deux reçus.

Selon la preuve entendue jusqu'ici, il appert que le député obtenait des subventions au nom de la Société des enfants infirmes du Québec, à l'insu de ses dirigeants, et qu'il utilisait cet argent pour défrayer un quatuor d'honneur à l'Omnium Yvon Lamarre ou il disposait d'une voiturette

C'est ce que LE SOLEIL a pu apprendre de diverses sources. Au ministère, cependant, on demeure très avare de commentaires quant au contenu du plan.

Cette discrétion serait notamment attribuable aux pourparlers qui se poursuivent avec le Conseil du trésor et même avec le bureau du premier ministre relativement aux crédits qui seront disponibles pour atteindre les objectifs. Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, le montant des crédits ne serait pas considérable, ce qui pourrait même

faire porter l'atteinte des grands objectifs sur quelques années.

C'est en novembre dernier que le ministre Ryan avait dévoilé les résultats de la grande opération de consultation menée auprès de tous les citoyens préoccupés par la situation du français dans les écoles. A ce moment, il avait annoncé que le plan d'action serait dévoilé en janvier.

C'est également lors de ce dévoilement qu'on avait constaté l'écart considérable entre écoles privées et écoles publiques, en ce qui concerne le nombre de grammaires et de dictionnaires mis à la disposition des élèves. Il semble maintenant presque assuré que le plan sera rendu public vers la mi-avril. Au MEQ, on explique ce retard par les efforts que M. Ryan a dû consacrer à son projet de loi sur l'instruction publique et, plus récemment,



M. Claude Ryan, ministre de l'Éducation.

Pas de changements spectaculaires

Tel qu'il l'avait déjà mentionné, le ministre n'apportera pas de changements spectaculaires à la situa-

tion. Les programmes ne seront pas chambardés, mais des ajustements et des renforcements seront faits. La tendance consistera en un retour à des notions de base avec utilisation d'outils considérés comme éprouvés.

L'un de ces outils éprouvés pourrait bien être la dictée pour laquelle M. Ryan n'a jamais caché un certain attachement. Mais on ne ferait pas des dictées pour faire des dictées. Elles seraient liées au vécu des élèves et utilisées à l'intérieur des programmes actuels.

La dictée, par ailleurs, s'inscrirait dans un objectif plus global de faire davantage écrire les jeunes. De la composition, par exemple, à partir de laquelle il serait possible d'assimiler les règles grammaticales.

Parmi les autres thèmes touchés par le plan, on retrouvera également la recherche, la recon-

naissance de l'excellence, la formation des enseignants et l'évaluation des acquis. L'une des principales causes invoquées pour expliquer la situation du français, soit la tâche des enseignants, la taille des groupes et le nombre de groupes qu'ils rencontrent, n'est par contre pas abordée par le plan.

Par ailleurs, la collaboration des commissions scolaires sera probablement requise pour l'application du plan, notamment en ce qui a trait au matériel pédagogique, aux livres de bibliothèque, aux grammaires et aux dictionnaires. Dans plusieurs cas, cependant, les commissions scolaires ont déjà devancé le ministère en procurant ces instruments à leurs effectifs étudiants.

Enfin, il n'est pas exclu que le lancement du plan d'action et son application soient faits en collaboration avec les grands organismes du milieu de l'éducation.

une rose ne dure qu'un moment ...un cadeau simons dure beaucoup plus longtemps!

Joyeuses Pâques

DIMANCHE LE 3 AVRIL...



LA BLOUSE COL CLAUDINE: SOUPLE, PLUS PRÈS DU CORPS, LIGNE D'ÉPAULE SOUTENUE PAR UN EMPÈCHEMENT, DES PETITES FRONCES AUX MANCHES. BLANC CASSÉ. EXCLUSIVE À LA CONTEMPORAINE. 60.00



LES BIJOUX EN NACRE: ÉTINCELANTS, REFLETS IRISÉS, UNE SUPERBE ET GRANDE COLLECTION DE BIJOUX MODE. ILLUSTRÉ: LE STYLE PASTILLES, COLIER 30.00, BRACELET 25.00, BOUCLES D'OREILLES 6.00

LE PEIGNOIR POIDS-PLUME: RAYURES-SATIN, FROISSÉ, LÉGER, UN LONG PEIGNOIR FORME ENVELOPPE, COL CHÂLE RAYURES FINES. BLEU, BLANC, ROSE. 98.00



LES FOULARDS EN MOUSSE-LINE: DE FRANCE EN EXCLUSIVITÉ, UNE COLLECTION DE FOULARDS OBLONGS AUX PETITS IMPRIMÉS DE RAYURES, POIS, FLEURS, PIED-DE-POULE DE 20.00 À 35.00



LES FLEURS-ÉPINGLES: PIVOINES, ROSES, OEILLETS, NOIR, BLANC, FUCHSIA, BLEU, MENTHE, ROYAL, LES FLEURS SE PIQUENT AU COL, AU REVERS, DANS LES CHEVEUX. UNE SUPERBE COLLECTION DE 5.00 À 20.00



la maison

simons

TROIS MAGASINS...

PLACE STE-FOY.

GALERIES DE LA CAPITALE.

VIEUX QUÉBEC

MISE AU POINT

Dans notre annonce parue le 26 mars 1988, en page 5, 1er cahier du journal Le Soleil, le texte aurait dû se lire comme suit:

GRATUIT

Consultation et conseils sur votre palette de couleurs aux Galeries de la Capitale seulement. Le samedi 26 mars: de 11h à 16h (et non 17h, tel qu'annoncé).

Nous nous excusons de ce contretemps.

PERREAU

GALERIES DE LA CAPITALE. TEL.: 626-7322

SÉJOUR DÉTENTE

Plein air

Visite de musée et atelier de sculpteurs (cabane à sucre possible pour groupe)

2 nuits, 2 déjeuners, 2 soupers

70\$ par personne occ. double.

Brunch spécial pour Pâques

80\$ par personne occ. double

Repas:

Café La Courbeuse des Grèves

Hébergement:

Motel Aubert de Gaspé

St-Jean Port-Joli

(1h de Québec, système TROC)

Pour réservations:

1-418-598-3311

Chez Rabelais

Restaurant de fine cuisine

TABLE D'HÔTE DE PÂQUES

Le délicieux menu de fruits de mer ou

La terrine de l'agneau à l'armagnac

Le velouté aux artichokes

Le trou normand

L'agneau en croûte sur coulis de menthe fraîche

La dînette de saumon au beurre de safran

Les câlottes farcies printanières

Salade jardinière

Les petits délices de Pâques - Thé, café, infusions

27,95\$

Le Rabelais... quelque chose de spécial

Ouvert du mercredi au dimanche, de 17h à 23h

Coin côté de la Montagne, en haut de l'escalier casse-cou



Rés.: 692-3367

LES PAVILLONS DU LAC ST-JOSEPH

15 VENDUES



CONDOMINIUMS

28 MAISONS UNIFAMILIALES AVEC ACCÈS AU LAC ST-JOSEPH.

600 PIEDS DE PLAGE PRIVÉE SUR LE LAC.

GRANDE PISCINE RÉSERVE AUX COPROPRIÉTAIRES.

MAISONS SANS ENTRETIEN.

TERRAINS PAYSAGERS ENTRETENUS PAR COPROPRIÉTÉ.

PRIX ABORDABLES. COMPTANT RÉDUIT.

MAISON MODÈLE OUVERTE AUX VISITEURS

VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI.

POUR RENSEIGNEMENTS

JOUR: 656-9943 / SOIR: 656-9563 / LAC ST-JOSEPH: 875-4738



Heure 0.00.000
heure de la lune

Pour en savoir plus, restez à l'écoute du 93!

L'arrivée de Lucien Bouchard à Ottawa vue par Bourassa

Une excellente nouvelle pour le Québec

♦ L'entrée de M. Lucien Bouchard au gouvernement fédéral

par André FORGUES

« est une très bonne nouvelle pour le Québec et le Canada ». Tout en

se défendant de tenir des propos partisans, c'est en ces termes que le premier ministre Robert Bourassa a salué hier la nomination de M. Bouchard.

« Qu'une personnalité de la qua-

lité et de l'expérience de M. Lucien Bouchard soit prête à oeuvrer sur la scène fédérale, je crois que c'est bon pour le Québec parce qu'il connaît bien le Québec et qu'il vient du Québec. C'est bon pour le Canada également », a affirmé M. Bourassa en conférence de presse.

« Je ne veux pas intervenir dans la politique fédérale, surtout à l'approche d'une élection », a indiqué le premier ministre avant d'adresser des fleurs au nouveau secrétaire d'Etat canadien. M. Bourassa a expliqué qu'il se permettait de s'exprimer sur cette nomination parce qu'il a travaillé étroitement avec M. Bouchard pour la préparation du Sommet francophone.

Le spectacle de Trudeau
Invité par ailleurs à commenter

la prestation de M. Pierre Trudeau, qui a dénoncé l'accord du lac Meech devant le Sénat canadien, mercredi, M. Bourassa a lancé que « M. Trudeau a toujours été très à l'aise dans l'État-spectacle ».

Sur le fond de l'intervention de l'ancien premier ministre fédéral, M. Bourassa a dit n'avoir rien entendu de nouveau et qu'il ne voyait pas en quoi l'argumentation de M. Trudeau pourrait ébranler certaines provinces qui appuient l'accord constitutionnel.

Au contraire, « il peut arriver aussi que certains premiers ministres qui ont connu des périodes d'affrontement avec M. Trudeau soient consolidés dans leur volonté de faire adopter l'accord du lac Meech », a soutenu M. Bourassa.

M. Trudeau a également affirmé au Sénat que, devant M. Bourassa, le premier ministre Mulroney n'est pas de taille et il a ajouté que M. Bourassa considérerait M. Mulroney comme un faible et avait décidé de lui passer sur le corps. Là-dessus, le premier ministre du Québec a refusé de donner ses commentaires.

Remaniement et partielles

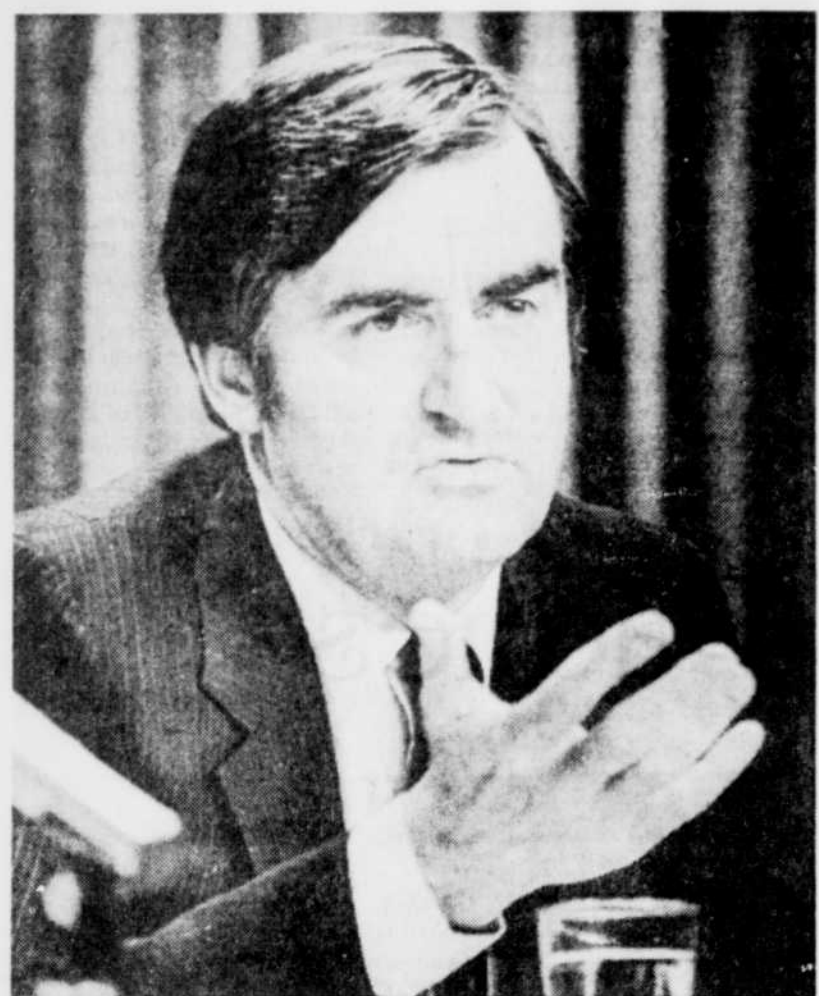
M. Bourassa a d'autre part confirmé que les élections partielles dans Anjou et Roberval auront lieu en même temps, au mois de juin. Ces circonscriptions étaient représentées par MM. Pierre Marc Johnson et Michel Gauthier, du Parti québécois.

Le premier ministre doit de plus rencontrer M. Gérard Latulippe, au cours du mois d'avril, pour discuter avec lui de son avenir politi-

que. Si l'ancien Solliciteur général choisissait de démissionner comme député de Chambly, une troisième élection partielle devrait être tenue.

Enfin, même si M. Guy Rivard a été promu ministre hier, il demeure « plausible qu'il y ait d'autres changements ministériels après la session » qui prend fin le 23 juin, a précisé M. Bourassa. Avec cette nomination, le conseil des ministres compte maintenant 29 membres, soit un de plus que le maximum que le chef libéral s'était lui-même fixé, en campagne électorale.

« Je n'ai pas commencé encore à délibérer ou à discuter avec les ministres qui m'avaient fait part, il y a quelque temps, de (leur souhait de) relever un nouveau défi. Alors je vais discuter avec eux et je prendrai la décision. »



M. Lucien Bouchard, ex-ambassadeur du Canada en France et secrétaire d'Etat depuis hier.

John Crosbie, un partisan acharné du libre échange

♦ OTTAWA (PC) - Avec l'important remaniement ministériel annoncé jeudi, John Crosbie devient le principal lieutenant du premier ministre Brian Mulroney sur le front du libre-échange et on s'attend à ce qu'il défende avec la plus grande vigueur l'accord canado-américain auprès des électeurs canadiens.

Le ministre terre-neuvien quitte le ministère des Transports pour remplacer Pat Carney au Commerce extérieur.

M. Crosbie, qui a prêté serment hier, est un partisan acharné du libre-échange, qu'il préconisait longtemps avant que cela ne devienne à la mode dans les cercles conservateurs. Il en avait défendu l'idée lors de sa campagne infructueuse pour l'investiture du parti en 1983,

alors que Brian Mulroney s'y opposait.

L'un des ministres parmi les plus colorés et les plus populaires de Brian Mulroney, M. Crosbie devrait faire un meilleur commis-voyageur pour l'accord de libre-échange, au cours de la campagne électorale qui s'annonce, que Mme Carney, qui devient présidente du Conseil du trésor.

M. Mulroney a voulu que M. Crosbie succède à Mme Carney parce que l'enjeu du dossier du libre-échange s'est déplacé, a-t-il soutenu hier. On n'en est plus à l'étape des pourparlers sur l'entente, les discussions sont terminées, l'accord est conclu, a-t-il dit en substance. Il s'agit maintenant de légiférer et de vendre l'accord à la population du pays. ♦

« J'aimerais dire aux députés conservateurs d'arrière-banc, a-t-il souligné au cours d'une conférence de presse hier, que je suis désolé pour ceux d'entre vous qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'université avec Brian Mulroney », une allusion au fait que Lucien Bouchard a fréquenté l'Université Laval en même temps que le premier ministre.

« C'est aussi une taloche à la figure de Marcel Masse et de Benoît Bouchard, a poursuivi M. Turner, c'est une indication que parmi les 200 députés conservateurs disponibles, dont 55 au Québec, le premier ministre a été incapable de trouver suffisamment de talent pour renouveler son Cabinet. »

Faisant preuve de témérité, M. Turner a ensuite exigé du premier ministre la tenue d'une élection partielle dans les plus brefs délais, afin de donner une chance à Lucien Bouchard d'affronter l'électorat « ou, plus important encore, une élection générale ».

Les bons partent
« Ceux qui étaient bons s'en

vont. Ce sont les autres qui restent. »

C'est par ce commentaire laconique que le chef du NPQ Ed Broadbent, de passage à Montréal pour lancer la pré-campagne électorale du NPQ au Québec, a commenté le remaniement ministériel effectué jeudi par le premier ministre con-

servateur Brian Mulroney.

Il se dit par contre peu surpris du fait que l'ex-ministre du Commerce extérieur Pat Carney soit mutée dans un autre ministère. « Elle a trebuché avec le libre-échange; alors je ne suis pas surpris de sa démission. » Quant au départ du ministre de l'Immigration Benoît Bouchard,

il s'étonne peu de ce qu'il survienne au moment où « son ministère était devenu un véritable gâchis, un vrai chaos ».

M. Broadbent a répété qu'à son avis, le problème du gouvernement conservateur n'en est pas un de personnel, « mais de substance et de politique ». ♦

Bouchard veut se faire élire à la Chambre des Communes

♦ OTTAWA (PC) - Le nouveau secrétaire d'Etat Lucien Bouchard ne veut pas accéder au Conseil des ministres par la petite porte que constituerait une nomination au Sénat; il veut plutôt se faire élire à la Chambre des communes, et passer ainsi par la grande porte.

par Marie TISON

L'ancien ambassadeur du Canada à Paris a tenu à mettre les points sur les « i » sur une variété de sujets jeudi, dès sa première rencontre avec la presse parlementaire en tant que membre du gouvernement Mulroney.

Debout à l'entrée de la résidence du Gouverneur général, où il venait d'être assermenté, l'avocat originaire du Lac Saint-Jean a déclaré qu'il voulait se faire élire au Québec lors d'une élection complémentaire. Il a expliqué que le lieu et la date d'une telle élection seraient déterminés dans les prochaines semaines par le premier ministre Brian Mulroney lui-même.

Mais pour ce qui est d'une

nomination au Sénat, M. Bouchard n'a rien voulu entendre.

« Je considère que d'être admis au Sénat avant de siéger comme ministre ne représente pas la grande porte, a-t-il expliqué. La grande porte, c'est la porte de l'électorat, la porte démocratique. C'est ce que je veux faire, même si c'est plus difficile. »

En tant que secrétaire d'Etat, M. Bouchard aura accès au puissant comité chargé des priorités et de la planification, lieu où se prennent toutes les décisions d'importance du gouvernement conservateur.

Outre ses fonctions de secrétaire d'Etat, M. Mulroney a confié à M. Bouchard, un ami de longue date qu'il a connu à la Faculté de droit de l'Université Laval, un mandat exigeant: assurer le suivi du Sommet de la francophonie, mais surtout, contribuer à l'élaboration d'un projet de code d'éthique et de réforme du financement des partis politiques.

Lucien Bouchard devra faire le bilan des résolutions adoptées en ce sens lors des assises de l'aile québé-

coise du Parti conservateur tenues à Montréal la fin de semaine dernière, et formuler des recommandations au Conseil des ministres.

Le nouveau secrétaire d'Etat s'est montré très loquace jeudi, lorsqu'est venu le temps de parler de cette question d'éthique.

René Lévesque

« Il faut que cette révolution, peut-être le plus grand legs que nous a laissé René Lévesque, qui a consisté à transformer les mœurs électorales et la vie politique au Québec, se transposent à Ottawa », a affirmé M. Bouchard.

Ce sera l'occasion de montrer au reste du Canada le vrai visage des Québécois, un peuple travailleur, essentiellement honnête, qui déteste la malhonnêteté où qu'elle se trouve, a-t-il déclaré avec chaleur.

Ces dernières années, la démission d'un certain nombre de ministres québécois, comme André Bissette, Roch LaSalle et Michel Côté, avait amené certaines personnes à s'interroger sur la moralité des Québécois.

Devant le ministère québécois de l'Immigration

23 Turcs font une grève de la faim de 90 minutes

♦ MONTREAL (PC) - La grève de la faim de 23 Turcs devant l'édifice du ministère québécois de l'Immigration rue McGill n'aura duré, hier, que 90 minutes.

par Rolande parent

L'avocate Diane Bélanger qui représente 450 Turcs a réussi à convaincre les grévistes de suspendre leur action pour donner la chance à la discussion avec la nouvelle ministre fédérale de l'Immigration, Barbara McDougall et Monique Vézina, ministre d'Etat de l'Immigration, nommées quelques heures plus tôt.

A l'issue de conciliabules ardues, le porte-parole des Turcs menacés d'expulsion, Atanas Katrapani, a déclaré « pour le moment nous acceptons les suggestions et nous donnons à ce comité et à Diane Bélanger des moyens de commencer des pourparlers avec la nouvelle ministre ».

Le comité dont il s'agit a été formé au moment où le Turc Ismail Ozkan s'est réfugié à l'église Saint-Robert-Bellarmin, il y a plus de dix jours. Il était composé notamment des députés Suzanne Blais-Grenier (conservateur, Rose-

mont), Christos Sirros (libéral-provincial, Laurier), André Boulé (PQ, Saint-Jacques), du sénateur Jacques Hébert, de l'écologiste Pierre Dansereau.

Il avait tenté d'établir sans succès un contact avec le ministre Bouchard.

Me Bélanger vérifiera au cours des prochaines heures si ces gens sont toujours disponibles et leur demandera d'exercer des pressions sur les parlementaires.

Ces derniers sont en congé de Pâques jusqu'au 11 avril.

Pendant ce temps, les fonctionnaires québécois d'Immigration Canada recommenceront mardi à fixer des rendez-vous aux revendicateurs du statut de réfugié dont l'expulsion avait été retardée en raison de la confusion créée par les ministres de l'Immigration du Québec et du Canada.

Une fois organisées les modalités de départ, une date d'expulsion sera communiquée autant aux 37 familles turques qu'aux autres personnes ayant épuisé tous les recours, a indiqué le porte-parole Richard Saint-Louis.

Par ailleurs, le cafouillage qui a entouré le cas des revendicateurs du statut de réfugié au Canada au cours des dix derniers jours n'a entraîné aucune activité particulière aux points d'entrée québécois que constituent Lacolle et Mirabel.

Selon le responsable d'Immigration Canada à Lacolle, Claude Comtois, de quatre à cinq personnes ont réclamé quotidiennement le statut de réfugié, comme à l'accoutumée.

Du côté de l'aéroport de Mirabel, la responsable Carole Lamarre indique que le nombre de revendi-

cateurs du statut de réfugié n'a pas été plus nombreux au cours des dernières semaines. En janvier et février, ils ont été environ 500 Iraniens, Ghanéens, Somaliens, Sri-Lankais et Bengalis, entre autres, à entrer au pays. On s'attend aux mêmes données pour le mois de mars.

En janvier, huit personnes en-

trées à Mirabel ont finalement été expulsées et 13 autres l'ont été en février.

Au total depuis le 21 mai 1986, soit près de deux ans, il y a eu 58 renvois.

On peut prévoir que ce nombre sera plus important d'ici quelques mois du fait que 404 ordonnances de renvoi ont été

émises avant le 25 mars. Une fois épuisés les recours d'appel, si la décision négative demeure, ces gens seront convoqués pour connaître leur date de départ.

Il appert qu'un certain nombre de personnes décident de rentrer dans la clandestinité ou de se réfugier aux États-Unis plutôt que de rentrer dans leur pays.

Mutation du ministre Bouchard Bourassa et Robic se montrent très prudents

♦ Le premier ministre Bourassa et Mme Louise Robic se sont montrés très prudents, hier, sur la possibilité que le remplacement de M. Benoît Bouchard par Mme Barbara McDougall, au poste de ministre fédérale de l'Immigration, permette de rouvrir le dossier des 23 familles turques menacées de déportation.

par Michel DAVID

« Il faudra attendre de connaître l'attitude de Mme McDougall avant de tirer une conclusion sur l'évolution de ce dossier », a déclaré M. Bourassa, qui a refusé de dire s'il avait abordé le sujet au cours de la conversation qu'il a eue avec M. Brian Mulroney, hier matin.

La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration s'est dite « heureuse » d'avoir Mme McDougall comme nouvelle interlocutrice. Après ses déboires des deux dernières semaines, elle s'est

cependant bien gardée de faire naître un nouvel espoir. Mme Robic espère pouvoir rencontrer la ministre fédérale « le plus rapidement possible », mais elle n'a pas voulu dire de façon spécifique si elle allait lui demander de renverser la décision prise par son prédécesseur.

En conférence de presse, M. Bourassa a senti le besoin de venir à la rescousse de Mme Robic, qui a de nouveau été la cible de l'opposition péquiste, hier, à l'Assemblée nationale. « Dans les circonstances, elle fait le maximum pour tenir compte des objectifs du gouvernement et de la population du Québec », a-t-il déclaré, assurant qu'il n'était pas question de lui retirer son ministère dans l'immédiat.

Mercredi, M. Bourassa avait attribué à un simple « malentendu » entre Ottawa et Québec le triste dénouement du dossier des Turcs. Hier, il en a jeté le blâme sur M. Bouchard. « La solution du dossier n'a pas été facilitée par cer-

taines prises de position de M. Bouchard », a-t-il déclaré.

Immigrants-investisseurs

Quoi qu'il en soit, Mme Robic a pu se consoler en annonçant qu'un règlement était intervenu avec Ottawa pour lever l'interdiction qui pesait, depuis décembre dernier, sur le programme de garanties bancaires qui avait mis sur pied pour attirer les immigrants désireux d'investir au Québec.

Les critères d'admissibilité au programme ont cependant été rendus plus sévères. Initialement, tout immigrant-investisseur détenant un capital de \$500,000 se voyait accorder des garanties bancaires sur un investissement de \$250,000. Dorénavant, le capital devra être d'au moins \$700,000 et l'investissement minimum de \$500,000.

Selon Mme Robic, l'efficacité du programme ne devrait pas en être affectée, parce qu'en général, « ces gens ont beaucoup plus à investir que ça ». ♦



Les réfugiés turcs ont suspendu leur grève de la faim, en attendant des développements à la suite du remaniement ministériel, survenu à Ottawa, hier.

Accord du lac Meech

Murray réplique point par point à Trudeau

♦ OTTAWA (d'après PC) — Il est «ridicule» de penser que le statut de société distincte accordé au Québec dans l'Accord du lac Meech met en péril les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés à la minorité anglo-québécoise.

C'est ce qu'a soutenu hier le ministre d'Etat responsable des relations fédérales-provinciales, M. Lowell Murray, qui comparait à son tour, moins de 24 heures après l'ex-premier ministre Pierre Trudeau, devant le Comité plénier du Sénat qui étudie l'Accord du lac Meech.

Le sénateur-ministre était le dernier témoin à prendre la parole devant le comité, qui a jusqu'au 23 avril pour se prononcer sur l'entente constitutionnelle.

La clause de société distincte «n'altère en rien les droits des minorités au Québec, a-t-il déclaré. L'Accord du lac Meech constitue un gain net pour les Anglo-Québécois et les minorités linguistiques au Canada».

M. Murray a répliqué point par point au témoignage-marathon de six heures, livré la veille par M. Trudeau. Selon M. Murray, la clause de société distincte renforce plus qu'elle n'affaiblit la charte des droits.

Dans un témoignage suivi par à peine 25 sénateurs —ils étaient 60 pour entendre l'ex-premier ministre—, M. Murray a soutenu que, contrairement à ce que pouvait prétendre M. Trudeau, l'Accord du lac Meech «ne révolutionne pas» la constitution canadienne.

Selon lui, l'entente conclue l'année dernière substitue une vision d'interdépendance entre les provinces et Ottawa à la «vision pugilistique» qui a traditionnellement animée les relations fédérales-

provinciales.

M. Murray a exprimé de l'incrédulité face aux propos tenus mercredi par M. Trudeau, à l'effet que le Québec n'avait pas été maltraité au cours des pourparlers qui ont conduit à l'accord constitutionnel de novembre 1981.

Cet accord, a déclaré M. Murray, ne pouvait pas démentir le service de fondement constitutionnel au Canada.

M. Murray a réitéré sa ferme opposition à la réouverture de l'entente et nié qu'un premier ministre (Brian Mulroney) désireux de con-

clure une entente à tout prix, comme l'a affirmé M. Trudeau, ait tout cédé aux provinces.

Les Communes et trois provinces —le Québec, l'Alberta et la Saskatchewan— ont ratifié à ce jour l'Accord du lac Meech. Et le processus de ratification est bien engagé en Colombie-Britannique, a signalé hier M. Murray. Une province, celle du Nouveau-Brunswick, où le premier ministre libéral Frank McKenna vient d'être élu, désire cependant que plusieurs changements, touchant notamment les pêches et les droits des femmes, soient apportés à l'accord. ♦



Les propos de P.-E. Trudeau sont loin d'avoir laissé indifférents Québec et Ottawa.

Bourassa fustige l'ancien premier ministre du pays

♦ (D'après PC) — «M. Trudeau se sent toujours à l'aise dans l'État-spectacle mais je ne vois pas comment ses commentaires pourraient inciter des premiers ministres à reconsidérer leur appui à l'Accord du lac Meech puisqu'il n'a rien dit de nouveau.»

Le premier ministre Bourassa n'y est pas allé par quatre chemins pour fustiger l'ancien chef du gouvernement canadien qui a relancé sa petite guerre cette semaine contre l'entente constitutionnelle devant un comité sénatorial à Ottawa.

M. Bourassa n'attendait qu'une question d'un journaliste hier en conférence de presse pour tâcher de

remettre à sa place celui qui l'a déjà traité de «mangeur de hot dogs».

Il a même mis en contradiction M. Trudeau et son plus fidèle collaborateur dans ses années de pouvoir à Ottawa, M. Gordon Robertson, pour donner plus de poids à sa réplique.

«Je rappellerai à ce sujet que M. Robertson, conseiller et très proche collaborateur de M. Trudeau pendant environ 15 ans, a dit que c'est presque un miracle que cette entente ait pu être conclue», a dit M. Bourassa qui a gardé un ton moqueur en parlant de l'ex-premier ministre du Canada. ♦

TEMPEST 1988

- Air conditionné
- Radio AM/FM cassette
- Automatique
- Et plusieurs autres équipements

** Transport et paration inclus, axe sur air conditionné en sus.

JUSQU'AU 1er AVRIL

12 999\$

1er versement dans 90 JOURS*

SANS INTÉRÊT

* (Sujet à l'approbation du crédit. Financement avec GMAC)

☑ Pourquoi pas le concessionnaire le plus ouvert? 6 jours et 5 soirs

☑ Pourquoi pas le meilleur service en ville?

☑ Nous avons 600 véhicules en main

PONTIAC • BUICK

Place Laurier

CADILLAC • GMC

Offrez-vous ce qu'il y a de mieux!

659-6420

PLACE LAURIER

Près de la gare d'autobus
Voyageur. Entrée rue Fournier

659-6420

Besoin d'un coup de main pour votre publicité?

Consultez votre représentant:

647-3435

LE SOLEIL

UN GRAND JOURNAL

ALLIANCES

30% de rabais

Landry-Jacot

738, MAIL CENTRE-VILLE

 loto-québec		Résultats	
Tirage du 88/03/30		GAGNANTS LOTS	
 649 * 20 h le mercredi et le samedi	6/6		1 5 068 036,30\$
	5/6 +		6 148 973,50\$
	5/6		383 1 784,60\$
	4/6		19755 66,50\$
	3/6		370121 10,00\$
9 12 19 35 36 44		VENTES TOTALES: 19 909 112,00\$	
No complémentaire: 48		PROCHAIN GROS LOT 88-04-02 (APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

ELLE APPUYA SUR LA DÉTENTE...

98

FM

C H O I

... écoute-moi bien!

DERNIÈRE DESCENTE

DANS LES PRIX

5 JOURS SEULEMENT

(de jeudi à lundi)
DIMANCHE... JOUR DE PÂQUES (ouvert)

viens faire ton OFFRE

TOUTE OFFRE RAISONNABLE ACCEPTÉE

20% À 30%

QUE LORS DES VENTES D'ÉTÉ 1988

Plus de 300 équipements de skis (Rossignol, Nordica, Lange, Dynafit, etc.)

Plus de 300 ensembles de vêtements de skis pour homme ou femme

MEILLEUR CHOIX DE VÊTEMENTS DE SKI DE PRINTEMPS EN VILLE

ENTRETIEN ENTREPOSAGE RÉPARATIONS DE VOS SKIS

jusqu'à l'automne 1988

POUR SEULEMENT 29⁹⁵

(Aiguillage-cirage lubrification) etc.

SK

Michel

9414, boul. Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré
827-4793

Château
Mont-Sainte-Anne
827-4793

LES FAITS DIVERS

2 ans pour trafic de stupéfiants

Un jeune homme de Trois-Pistoles a été condamné à deux ans de pénitencier pour trafic de stupéfiants. Francis Lebel, âgé de 25 ans, a reconnu sa culpabilité au palais de justice de Rivière-du-Loup.

par Lucien LATULIPE

La sentence a été prononcée, hier, par le juge Charles Cliche qui a aussi imposé à l'accusé une amende de \$300 pour avoir conduit son auto avec des facultés diminuées. Francis

Lebel avait été arrêté en janvier dernier.

Pour sa part Gilles Ouellet, âgé de 23 ans, de Saint-Pascal de Kamouraska, a écopé de 12 mois de prison pour introduction par effraction. Il avait un dossier antérieur.

Pour incendie

François Rousseau, âgé de 39 ans, de Saint-Pascal de Kamouraska, et Réal Bérubé, âgé de 33 ans, de Saint-Pacôme, ont aussi connu leur sentence, avant-hier. Ils étaient accusés d'avoir complété et d'avoir incendié l'abattoir de Saint-Pascal

Liée, le 9 septembre 1985. Les dénonciations avaient été autorisées par Me Claude Simard.

Le juge Cliche a imposé 90 jours de prison à Rousseau qu'il pourra purger de façon discontinuée à partir du 9 avril, soit de 13 h le samedi à 13 h le dimanche. Bérubé a écopé d'une amende de \$20,000 ou, à défaut de paiement, il devra passer 23 mois en prison. Un délai de 18 mois lui a été accordé pour payer l'amende. Une probation de deux ans a de plus été imposée aux deux accusés.

L'abattoir appartenait à Réal Bérubé. L'enquête devant le notaire Cyrille Delage, du Commissariat des incendies, avait révélé que le feu avait été allumé à quatre endroits sur le plancher d'une pièce réservée aux employés et que les dommages étaient évalués à \$50,000.

L'alerte aux pompiers de Saint-Pascal avait été lancée vers 20h50, soit environ une demi-heure après le départ des employés et du propriétaire. En arrivant, les premiers pompiers avaient trouvé une porte ouverte.

La SQ le recherche

Les enquêteurs de la brigade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec essaient de retracer cet individu, en liberté illégale depuis le 8 août dernier. Michel Miville-Deschênes, âgé de 24 ans et originaire de Charlesbourg, mesure 1,72m, pèse 68kg, a les cheveux bruns et les yeux verts. Toute information à son sujet peut être communiquée au 623-6200 où elle sera traitée de façon confidentielle.



EN BREF...

Accusé d'agression - Accusé d'agression sexuelle et de séquestration, hier, Yvon Beaulieu, âgé de 40 ans, de Québec, devra revenir en cour, mardi. En attendant, il est détenu au centre de détention de Québec.

Vers 22h35 mercredi, une femme qui déambulait sur la 9e Rue, à Québec, a été attaquée par un individu qui l'a entraînée dans une ruelle pour la jeter à terre et l'agresser sexuellement, tout en lui maintenant une main sur la bouche pour l'empêcher de crier.

La plaignante, âgée de 25 ans, a tout de même réussi à se dégager et ses cris ont attiré l'attention d'un passant qui a retenu l'agresseur en attendant l'arrivée des policiers.

Selon la police, Beaulieu était en liberté conditionnelle depuis novembre 1986. Il avait été condamné à la perpétuité en 1971 pour meurtre à Montréal.

Cause en suspens - La cause de l'Amérindien de 17 ans de la réserve de Restigouche, qui est accusé de meurtre au premier degré, est toujours en suspens.

La défense fait appel de la décision récente du juge Claude Jourdain, de la cour supérieure, de déférer l'adolescent devant la cour criminelle.

Me Robert Levesque, procureur de la Couronne à New-Carlisle, s'était vu refuser cette requête par le Tribunal de la jeunesse, en septembre, et il en avait appelé.

Le meurtre remonte à plus d'un an. Le 28 mars 1987, Ronald Swanson, un père de famille de 36 ans, a été abattu de deux coups de feu sur la réserve de Restigouche, située dans la circonscription de Bonaventure.

Des témoins ont assisté au crime dont le vol serait le mobile. Le suspect fut retracé chez lui, environ 20 minutes plus tard, et l'arme du crime, une carabine de calibre 22, a été trouvée.

Sur trois roues - Les policiers de Charny avaient toutes les raisons voulues pour intercepter et vérifier un véhicule s'en allant tout croche, hier matin, sur l'autoroute de la Beauce: pour la simple et bonne raison que l'automobile ne roulait que sur trois roues!

Et il ne s'agissait pas d'un accident qui venait tout juste de se produire. Le conducteur, visiblement ivre (le test a montré un résultat d'environ 0.13) s'entêtait en effet à se rendre jusque dans la Beauce pour remettre le véhicule qu'il avait acheté la veille, une «minoune» de l'année 1976 qui lui avait fait la mauvaise surprise de laisser tomber sa roue avant gauche. Qui plus est, il était parti de Laurier-Station.

L'interception a eu lieu vers 7h et le conducteur a été conduit au poste de la SQ pour l'alcootest, pendant qu'on remorquait sa voiture à la fourrière d'où elle ne ressortira vraisemblablement plus.

Heureux de s'en tirer - Un septuagénaire a été heureux de s'en tirer sans brûlures graves, hier, en mettant accidentellement le feu à son lit en fumant. Il était 1 h 30 de la nuit lorsque l'incident s'est produit rue Parent, à Québec. L'homme âgé de 75 ans et à demi-paralysé a été secouru par sa famille et il fut transporté à l'hôpital Saint-François d'Assise. Les pompiers sont accourus, mais le feu qui a été limité au lit avait été éteint. Une enquête a quand même été instituée par le Commissariat des incendies du Québec.

Contre un rocher - Un citoyen de Baie-Comeau a perdu la vie, vers 5 h 30 hier matin, lorsque son auto a quitté la route 138 aux Escoumins pour s'écraser contre un rocher. Il semble que M. Paul Marmen, âgé de 57 ans, qui voyageait seul en direction est, se soit endormi. Le poste de la Sûreté du Québec à Tadoussac fait enquête pour le coroner, qui n'a pas ordonné d'autopsie.

AUJOURD'HUI ET SAMEDI
2 JOURS DE MAGASINAGE POUR PÂQUES
CHEZ EATON

Plus que deux jours avant Pâques, alors venez vite chez Eaton où vous attend un plein magasin d'articles de saison! Profitez d'intéressants rabais durant l'événement Eaton Sklar-Peppler! Découvrez **Hymne aux fragrances**, une fête aux parfums qui vous propose de nombreuses offres spéciales. Notre



Hymne aux FRAGRANCES

Une fête: parfums, sons et lumières

Les classiques, les succès, les rythmes nouveaux! Une célébration palpitante où brillent de nombreuses offres spéciales et primes fascinantes. Eaton joue une sérénade grisante en fragrances... laissez-vous charmer!

Achats en personne seulement



De justes prix pour enfants chez Eaton

Voici l'occasion de vous procurer les vêtements qui plaisent aux enfants à des prix qui plaisent aux parents. Cette promotion Eaton sera une source d'inspiration pour habiller vos jeunes de tenues pimpantes et confortables.

Achats en personne seulement

promotion "De justes prix pour enfants" met en vedette la mode qui ravira les petits. Et ne manquez pas de goûter les délicieux desserts de Pâques dans tous les restaurants Eaton. Pour tous vos achats de Pâques, Eaton vous promet un magasinage agréable, un choix formidable et des prix raisonnables!



Événement meubles Eaton Sklar-Peppler

Votre chance d'obtenir des centaines de dollars de rabais sur notre imposante sélection de meubles Sklar-Peppler. Aussi vous pouvez acheter un canapé, une causeuse, un canapé-lit ou un fauteuil avec le recouvrement

montré en magasin pour livraison immédiate ou bien faites votre choix parmi 70 autres tissus de recouvrement sur commande à un prix légèrement plus élevé. Oui, pendant l'événement Sklar-Peppler vous obtenez sélection et rabais intéressants. Faites vite!

Venez goûter nos délices de Pâques aux restaurants Eaton

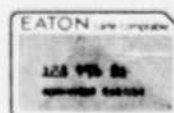
Faites une pause et comblez vos papilles! Nos restaurants libre-service et déli-café vous proposent toute une gamme de gâteaux, pâtisseries et autres gourmandises!

Faites-vous plaisir!

Les restaurants Eaton

LA MUSIQUE ET LES PARFUMS!

Laissez-vous charmer par les airs interprétés par notre pianiste à **Place Ste-Foy**: le jeudi 7 avril et les vendredis 1er et 8 avril, de 17h à 20h, les samedis 2 et 9 avril, mardi et mercredi 5 et 6 avril, de 13h à 15h.



Crédit accepté avec la carte Eaton



Les cartes American Express, Visa et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personne.

EATON

Nous sommes...le grand magasin du Canada